



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 14 JANVIER 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Moffet, tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19h45 à la salle communautaire sous la présidence du maire, M. Alexandre Binette.

Sont présents, les conseillers(ères) suivants :

Rita Girard, Léo Cossette, Joël Paquette,
Thérèse Bouley, Robert Rocheleau, Lorrie Allen.

Est aussi présente, Linda Roy, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2020-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Joël Paquette et unaniment résolu par les conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour.



POINT DU MAIRE

Aucun dossier

2020-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 et 16 DÉCEMBRE 2019

Les procès-verbaux des 3 et 16 décembre 2019 ayant été transmis à tous les membres du conseil, il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Rita Girard et unaniment résolu par les conseillers(ères) d'accepter les procès-verbaux des 3 et 16 décembre 2019 tel que rédigés.



PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Question en lien avec :

Scie à viande marché public (M. Filion)

2020-003

ACCEPTATION DES COMPTES

Les conseillers(ères) ont pris connaissance de la liste des comptes à payer. Il est proposé par Joël Paquette, appuyé par Léo Cossette et unaniment résolu par les conseillers(ères) que les comptes mentionnés à l'ordre du jour soient payés.

Dépenses incompressibles : 4 485.15\$

Autres dépenses : 42 807.40\$

Masse salariale: 5 379.27\$

Marché public : 12 410.31\$

2020-004

MARCHE PUBLIC, NOMINATION D'UN CANDIDAT

CONSIDÉRANT que l'appel public de candidatures pour un opérateur du marché public qui s'est terminé le 10 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que Mme Kim Brouillard a déposé une candidature conforme ;

CONSIDÉRANT que Mme Brouillard et la municipalité se sont engagées à signer conjointement un contrat d'exploitation pour le marché public ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture du marché public est prévue pour le mois de mai 2020.

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Robert Rocheleau et unaniment résolu d'accepter la candidature de Mme Kim Brouillard comme opératrice du marché public de Moffet.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, au nom de la municipalité, le contrat d'exploitation du marché public de Moffet.

2020-005

HÔPITAL STE-JUSTINE, DON

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Lorrie Allen et unaniment résolu par les conseillers(ères) de faire un don de 50\$ à la fondation de l'hôpital Ste-Justine.



Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 14 JANVIER 2020 (SUITE)

No de résolution
ou annotation

CONSEIL DE LA MRCT, INVITATION

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Joël Paquette et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'inviter le conseil de la MRC de Témiscamingue à tenir leur séance de juin 2020 à Moffet.

2020-007

MTQ - SIGNATURE DU CONTRAT INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DES ESTACADES FLOTTANTES, SECTEUR GRASSY-NARROW

Il est proposé par Léo Cossette, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter l'offre de contrat du Ministère des Transports pour l'installation des bouées de navigation hivernales et enlèvement des estacades flottantes pour le secteur de Grassy-Narrow dans la municipalité de Moffet. Le maire est autorisé à signer le contrat.

2020-008

SUBVENTION - CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Joël Paquette, et unanimement résolu par les conseillers(ères) :

- Que la municipalité de Moffet autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 1 134\$ pour la période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

2020-009

LOCATIONS DES LOTS INTRA POUR 2020

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Léo Cossette et unanimement résolu par les conseillers(ères) que pour 2020 les prix de location d'un lot municipal sont :

Pour un camp de chasse -----	200\$/an
Domaine Driftwood -----	200\$/an
Luc Richard -----	200\$/an
Camps Grassy-Narrow -----	200\$/an

2020-010

LOCATION DES BIENS MUNICIPAUX POUR 2020

Il est proposé par Lorrie Allen, appuyé par Joël Paquette et unanimement résolu par les conseillers(ères) que pour 2020 les prix de location des biens municipaux sont :

Niveleuse -----	160\$/h par bloc de 15 minutes
Salle communautaire :	
Décès (ménage famille) -----	50\$/jour, 3 jours max.
(Ménage municipalité.) --	100\$/jour, 3 jours max.
Soirée -----	100\$/ jour
Terrain de balle -----	100\$/jour
Tables et/ou chaises -----	20\$/jour

Les locations de salle, terrain de balle, tables et/ou chaises sont payables d'avance.

2020-012

SALAIRES ET AVANTAGES POUR 2020

Il est proposé par Thérèse Bouley, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) que pour 2020 les salaires et avantages sont :

Employé, livre de paie -----	14.35\$/h
Maire -----	5 192.04\$/an + 50% déplacements
Conseillers -----	1 377\$/an + 50% déplacements
Directrice générale -----	42 584.88\$/an
Paie de vacances -----	10%
Directeurs des travaux publics ----	20.49\$/h + 4% vacances
Employés, S. Arseneault -----	26 194.22\$/an (inclus vac.)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Québec

MARDI 14 JANVIER 2020 (SUITE)

Locations; scie, débroussailleuse -- 5.00\$/h
Déplacements ----- 0.48\$/km
Repas : Dîner ou souper ----- 25.00\$/chaque
Déjeuner ----- 15.00\$/chaque
Présence à des comités ----- 50\$/par personne par rencontre

2020-013

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2020

Salaires et avantages
Conseil ----- 24 250\$
D.G. ----- 42 585\$
Greffé ----- 3 400\$
Bâtisses ----- 16 446\$
Transport, voirie ----- 10 021\$
 Déneigement ----- 9 781\$
H.M. R.E.L. ----- 4 000\$
L.C. Patinoire ----- 2 000\$
 Quai ----- 1 500\$
 Parc WIFI ----- 2 000\$
 Pelouses ----- 2 000\$
 Terrain de balle ----- 5 000\$
Ententes de services
Collecte sélective ----- 22 887\$
Quote-part MRCT ----- 14 230\$
Autres
Poste ----- 1 800\$
Téléphone ----- 1 400\$
Hydro-Québec ----- 10 475\$

2020-014

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUELLE 2018-2019 (AN 2) POUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURES DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2020, conformément aux directives du ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Léo Cossette et unanimement résolu par les conseillers(ère) :

D'adopter le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2018 au 25 novembre 2019 (an 2) tel que présenté.

De transmettre le rapport d'activité incendie (an 2) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique

2020-015

PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, REDDITION DE COMPTES

Attendu que la municipalité de Moffet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
de Moffet, Québec**

MARDI 14 JANVIER 2020 (SUITE)

No de résolution
ou annotation

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par Lorrie Allen, appuyée par Thérèse Bouley, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Moffet approuve les dépenses d'un montant de 8 220.71\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2020-016

JOURNAL LE REFLET - « L'HIVER CHEZ-NOUS »

Il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Lorrie Allen et unanimement résolu par les conseillers(ères) de payer à 100% la publicité 1/8 de page chaque pour l'Étoile de l'Est et les Camps Grassy-Narrow dans le cadre du cahier « l'hiver chez-nous » du journal le Reflet.

2020-017

VENTE PORTES DE GARAGE, MARCHÉ PUBLIC

La conseillère Lorrie Allen se retire de la discussion.

Il est proposé par Léo Cossette, appuyé par Joël Paquette et unanimement résolu par les conseillers(ères) de vendre à Lorrie Allen les vieilles portes de garage du marché public. Coûts 25\$ incluant les accessoires fixes.



DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2020-018

af

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Joël Paquette, appuyé par Léo Cossette et unanimement résolu par les conseillers(ères) de lever la séance. Il est précisément 21h20.

Alexandre Binette, Maire

Linda Roy, Directrice générale

Je, Alexandre Binette, président de la séance, atteste que la signature du procès-verbal équivaut par moi, à toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

